Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 Mouharrem 1447
11 Juillet 2025

N° 104

41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **3825**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3825**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **3827**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **3830**
Homologation de résolutions **3831**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3831**
Avis aux créanciers **3835**
Convocations
Sociétés anonymes **3836**
Sociétés à responsabilité limitée **3840**
Autres sociétés **3840**
Actes Administratifs
Avis au public **3840**
Divers
Avis au public **3840**
Rectificatifs **3841**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Bank ABC Tunis non résidente **3842**
Bank ABC Tunisie **3843**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une société communautaire

Dénomination : Société Communautaire locale «KHIR ELALAA»

Type de la société : Société communautaire Locale

Capital : 10.000 d

Siège social : Oulad Haffouz ELALAA Kairouan

Objet : Conditionnement des produits agricoles; sucre et mise en bouteille l'huile d'olive.

Durée : 99 ans

Date de dépôt du projet du statut et contrat constitutionnel de la société : 30/05/2025 du tribunal de première instance de Kairouan sous dossier n°32.

Nombre de parts à souscrire : 50 parts

Valeur nominale de parts : 200 dinars

Date de départ de souscription : 02/07/2025

Date limite de souscription : 28/07/2025

Assemblée générale constitutive : lundi le 4/8/2025 à neuf heures du matin au siége de l'entreprise

Compte bancaire pour souscription (BNA ELALAA).

Fondateurs :

Abderrazak ben Mohamed Hamdi : tél 21 704 937

Adem ben Yahya Issaoui

Amir ben Yahya Issaoui

Chaima Bent Salem Mehrizi

Fathi ben Ridha Hamdi

Youssef ben Mohamed Ameur Hamdi

Compte indisponible 03223133032104515271 agence BNA ALAA.

2025S00888SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société «L'HUMUS»

Société anonyme

Au capital de 80.000 dinars

Route Beni Khalled Km 1,5 Grombalia

M.F : N°004968 T-A-M-000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2024 du 27/6/2025 enregistré à la recette des finances rue de la paix à Grombalia le 1/7/2025 sous le n°25703570 quittance n°M073716, ont été prises les décisions suivantes :

1. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice 2024

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2024

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024

4. Approbation des conventions règlementées de l'exercice 2024

5. Affectation des résultats de l'exercice 2024.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2024

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2025/2026/2027.

9. Questions diverses

10. Pouvoirs pour formalités.

2025R02043SANB2

Notice d'augmentation de capital de société anonyme

SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE

Intermédiaire en Bourse - Agrément n° 41/96 du 19/07/1996

Forme Juridique : Société anonyme

RNE N° : 0539126C

Capital social : 1.000.000 dinars divisé en 25.000 actions de 40 dinars valeur nominale chacune

Siège social : Place 14 Janvier 2011 - 1001 Tunis

Durée de vie : 99 ans

- Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 Avril 2025, enregistré à la Recette des finances - Rue Ghandi le 21 Avril 2025 sous le n°25801910, quittance n°M032328 du 21/4/2025, un exemplaire déposé au RNE de Tunis sous le n°AC01662025 le 16/5/2025.

- Après avoir approuvé le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 2025 a décidé :

- Augmentation du capital social de 1.000.000 Dinars à 2.000.000 Dinars par l'émission de 40.000 actions nouvelles de 25 Dinars de nominal chacune à souscrire en numéraire et au pair à raison d'une action nouvelle pour une ancienne action. Les actions nouvelles sont à libérer intégralement et immédiatement à la souscription.

Jouissance : les actions nouvelles souscrites porteront jouissance à compter du 01/01/2025.

L'exercice du droit préférentiel de souscription se fera de la manière suivante :

1/ A titre Irréductible : A raison d'une 01 action nouvelle pour 01 action ancienne.

2/ A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les actionnaires pourront en outre souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils désirent.

Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les reliquats des actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites éventuellement par les demandes à titre réductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

- Délai pour la souscription : les souscriptions seront faites dans un délai ne dépassant pas quinze jours de la date de la présente publication avec la possibilité d'une clôture anticipée en cas de souscription intégrale.

Les fonds provenant de la souscription de cette augmentation de capital sont à déposer au compte indisponible ouvert auprès de la Banque de Tunisie 2, Rue de Turquie Tunis - 1001 sous le N°05903 0000500874050 48

- Modification de l'article 6 des statuts.

2025R02047SANB2

DERBIGUM BUILDING SOLUTIONS DBS

Au capital de 10469 362,900 DT

Siège : Rue de la Physique, Zone Industrielle 2013 Ben Arous

Identifiant Unique : 0000500R

Suivant procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 3 juin 2025, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa Ben Arous, en date du 02 juillet 2025 sous le N° : 25700868, quittance n°M026550, dont une copie a été déposée au registre national des entreprises en date du 4 juillet 2025, sous le n°20255122, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de M. Tarak Cherif, M. Khalil Cherif Mme Meriem Cherif et la société Compagnie Africaine de Peintures CAP en tant que membres du conseil d'administration de la société pour une période de 3 ans, 2025, 2026 et 2027 et la nomination d'un nouveau membre du conseil d'administration M. Hatem Jeribi pour la même période.

- La nomination de M. Mohamed Frikha en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans 2025, 2026 et 2027.

2025R02065SANB2

Nomination d'un liquidateur

SKANES PALACE INTERNATIONAL

(Société en liquidation)

Société anonyme

Au capital de 6.195.000 dinars

Siège social : Avenue de l'indépendance 5000 Monastir

(Direction Régionale STB de Monastir)

Identifiant Unique : 0038242T

Selon procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17/6/2025 enregistré le 19/6/2025 à la R.F de Monastir quit. n°M047583 E n°25804536 et inséré au RNE le 20/6/2025 Mr Mohamed Dammak cin n°06778835 délivrée le 22/9/2022 a été nommé nouveau liquidateur de la société pour la période allant de 01/7/2025 au 30/6/2026.

2025S00892SANB2

Avis aux actionnaires

SOCIETE SATER SOLAR

SA au capital de 452.600 TND

Siège social : Av Majida Boulila Immeuble Zaphir - Sfax

MF : N°1008279 Z/A/M/000

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1 février 2024 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 29 août 2024, Quittance n°M005765, Enregistrement n°24505243, il a été décidé une augmentation de capital en numéraires de 185.200 DT avec une prime d'émission globale de 1 064 900 DT pour être porté de 452 600 DT à 637 800 DT par la création de 18 520 Actions nouvelles nominatives de 10 DT l'une à souscrire en numéraires et à libérer intégralement à la souscription. La souscription à ladite augmentation du capital sera réservée à la société NUTRISUD et sera libérée par compensation de créance certaine liquide et exigible. A cet effet, il a été décidé la suppression totale du droit préférentiel de souscription par les actionnaires autre que NUTRISUD et ce au profit de la société NUTRISUD. La souscription à ladite augmentation du capital devrait être exercée par le bénéficiaire dans un délai de 15 jours à partir de la date de parution au JORT. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites avant les délais. Les souscriptions se feront au siège social de la société ci-haut mentionnée. L'assemblée générale extraordinaire du 1er février 2024 a donné tous pouvoirs à M. Mohamed Masmoudi pour faire la déclaration de souscription auprès de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax et pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et réglementaires jusqu'à la réalisation définitive de la dite augmentation du capital. Le p.v de l'AGE précitée relatif au projet de l'augmentation de capital a fait l'objet d'un dépôt provisoire au registre national des entreprises de Sfax le 14/4/2025 sous le n°AC08542025.

2025X00940SANB2

Société Immobilière et de viabilisation

Société anonyme

Au capital social de 1.400.000D

Siège social : 51, Avenue Hédi Nouira - 2037 Ennasr II - Ariana

Identifiant RNE numéro : 0012123A/P/M/000

En vertu des délibérations de la réunion du Conseil d'Administration du 25/6/2025, dont le procès-verbal a été enregistré le 30/6/2025 à la recette des finances d'El Menzeh 6, sous le numéro 25705352 (quittance numéro M094589), dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises le 3/7/2025 sous le N°202550537.

Il ressort, entre autres, les décisions suivantes :

- L'approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 11 avril 2025;

- Le renouvellement de l'intérim de la Direction Générale de la société Immobilière et de Viabilisation «SIVIA» confié à Monsieur Ahmed SAAFI pour une durée de six mois à compter du 01/7/2025.

Il peut être mis fin à ce mandat à tout moment.

2025402430SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE L'IMMOBILIERE DU COMPTOIR

S.A.R.L au capital de 2.110.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 1,5 Sfax

Identifiant Unique : 1180019V

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2024

réunie le 13 juin 2025, enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 23 juin 2025, quittance n°M003916, enregistrement n°25803634, dont un exemplaire a été déposé au centre national du Registre National des Entreprises le 02 Juillet 2025 sous le n°202550285, l'assemblée a décidé :

- La nomination de Madame Chiraz DRIRA, membre du Conseil de l'Ordre des Experts Comptables, comme commissaire aux comptes de la société pour les trois prochains exercices 2025, 2026 et 2027.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024.

2025X00929SRLB2

Société des sœurs pour les services (3S)

«Société en dissolution»

Siège social : Avenue Taha Hsin imb Asma Place Mez B43027 Sfax

M.F : 1658265J/A/M/000

En application du procès-verbal officiel de l'assemblée extraordinaire tenue le 26/6/2025 et enregistré auprès de l'Autorité d'enregistrement des contrats de Sfax le 30/6/2025 (enregistrement N°25503787, Quittance N°M004077) et déposé au Registre National des Entreprises le 30/6/2025 (dossier n° 202549539), la session a décidé d'approuver la suspension et la dissolution de l'activité de la société et la nomination de M. Nader Masmoudi n° C.I.N 05292584 liquidateur de la société et lui accorder tous les pouvoirs pour exercer ses fonctions.

2025X00932SRLB2

Dissolution et liquidation

SOCIETE FOREVER LIVING PRODUCTS TUNISIE

S.A.R.L au capital de 1.851.000 Dinars

Siège social : Passage du Lac Edouard et du Lac Tchad, Berges du Lac 1, 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1223398H

Suivant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 24 mars 2025, enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 16 mai 2025 sous le n°25504097 quittance n°M0575782, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 4 Juin 2025 sous le numéro 202542999 il a été décidé la dissolution anticipée et la liquidation de la société avec la date d'effet le jour de l'assemblée le 24 mars 2025 et la nomination de Monsieur Mohamed Hedi CHAARI en tant que liquidateur qui l'a accepté avec date d'effet le 16 mai 2025.

Les créanciers de la société sont appelés à produire leurs titres de créances par lettre recommandée dans un délai de 21 jours à compter de la parution de cet avis au Journal Officiel à l'adresse suivante : Bureau B5-3, Bloc B Immeuble Nour City Centre urbain Nord 1082 Tunis.

2025402399SRLB2

AGE du 19/12/2023

Société NEW ANTINEA GALLERY

SARL-CAP 5000 DT

S.S : 5 Av. Kheireddine Pacha 1002 Tunis - Belvédère

MF : 1037709/M

En vertu d'un acte SSP enregistré à la Recette des Finances Montplaisir Tunis le 12/02/2024 quittance n°M015005 Enregistrement n°24500885, les associés de la société «ANTINEA GALLERY» ont décidé ce qui suit :

1- Constat de la cession de parts en faveur de Mme Zeineb Krifa.

2- Changement de la forme de la société qui est devenue une SARL au lieu d'une SUARL.

3- Changement de dénomination de la société pour devenir NEW ANTINEA GALERY.

4- Démission de l'ancien gérant (Mr Mohamed Habib Krifa) et nomination d'un nouveau gérant (Mr Omar Mouakher) pour une durée de 3 ans renouvelables, avec rémunération sur les produits des ventes.

5- Rémunération de l'associé majoritaire.

6- Modification des Articles 1, 3, 7,15 - 23 bis nouveaux des statuts.

Une copie d'AGE du 19/12/2023 a été déposée au RNE en date du 4/10/2024 avec une copie de reçu de dépôt.

2025402412SRLB2

SOCIETES COMMUNAUTAIRES

Mise à jour des membres du Conseil d'administration

La société citoyenne locale BIOVALLEY de Sidi Ahmed Essalah informe l'ensemble des parties concernées qu'en application des dispositions de l'article 28 du décret n°15 de l'année 2022, et suite à la démission de Mme Asma Omri en date du 7 mars 2025, un nouveau membre a été désigné. La nomination de M.Mohamed Ben Toufik Zoughlami en tant que membre du Conseil d'administration a été validée lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 29 juin 2025. Par conséquent, la composition actuelle du Conseil d'administration est la suivante : Borhen Eddine Zoughlami : Président du Conseil d'administration, Achraf Zoughlami : Vice - président du Conseil d'administration, Walid Saadaoui : Membre Abdelatif Fadhli : Membre, Mohamed Ben Toufik Zoughlami : Membre, Wijdéne Ounali ; Membre. Cette mise à jour est déposée sur le dossier n°202551817 en RNE.

2025402433SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé signé le 13/6/2025 et enregistré à la recette des finances de beni kaled le 13/6/2025 sous le n°25201026 quittance n°023315 Ala eddin Boulakmin titulaire de la cin n°06449390 a vendu à Ghazi ben Omar CID 09778515 le fonds de commerce situé à beni kaled exploité comme Restaurant sous le matricule fiscal 1486264C.

Les objections seront acceptées dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT au bureau de Mme Fawzia Naas, avocate, sise à la rue Esselm Grombalia.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Echourouk le 8/7/2025.

2025R02048FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 6/8/2019 enregistré à la recette des finances le 7/8/2019 Mme Hedia Bent Hassen Essanaa titulaire de la carte d'identité n°01352419 a vendu à Mr Idriss El Ouni titulaire de la carte d'identité N°01486120 du 9/8/2010 un fonds de commerce exploité au local sis à Cité El Hana N°390 à Bizerte enregistré au registre national des entreprises sous le n°A113661999.

Les oppositions seront acceptées au local sis à cité el hana n°390 à Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Le contenu de cette publication a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien à la date du 14/6/2025.

2025R02054FCCC2

Donation d'un bien commercial

En vertu d'un contrat de donation d'un bien commercial établi avec justificatif devant Mme Doha Mansouri et son assesseur le 23/6/2025 et enregistré au bureau d'enregistrement de Béja sous le récépissé M050891 daté du 25/6/2025. Mme Sabiha bint Muhammad bin Abdullah Brahimi, épouse d' Al- Tumi Al-Hamdi, a fait don à son fils, M. lamai bin Al- Tumi bin Muhammad Al-Hamidi, de l'ensemble du bien commercial en sa possession, aménagé en café de classe l, situé au bloc n° 50, Béja Al-Mostakbal, Béja Nord, Béja, avec tous ses éléments matériels et moraux.

Les objections du donateur concernant le bien commercial sont acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce est publiée dans les journaux Echourouk et le Quotidien en date du 6 juillet 2025.

2025R02055FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 13/6/2025 enregistré à la recette des finances avenue «mahatta» le 16/6/2025 sous le n°25203132 quittance n°M042659, Mr Majdi Aloui a cédé à Mr Ghaith Sablaoui, le fonds de commerce du local sis au magasin n°3 rue Abderrazzak Chraibi n°85 Moncef bey Tunis destiné à l'activité de buvette.

Toute opposition doit être effectuée entre les mains de Me Mohamed Hazem Mansouri l'avocat à son cabinet sis au n°5 rue des Oliviers Menzah 5 Ariana, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a déjà paru au quotidien Echourouk le mercredi 9/7/2025.

2025R02059FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 30 juin 2025 à la recette des finances La Marsa Tunis, quittance n°M092925, enregistrement n°1044015 rédigé par Maître Saloua Sfaxi Baccar, Monsieur Zouhier Mkadem Titulaire de la CIN n°00011256 délivrée le 16/11/2016 a vendu l'ensemble du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local commercial sis à la rue Pascal La Marsa, à la Société civile Immobilière du sud, immatriculée au Registre National des Entreprises, Identifiant Unique N°1351198Q.

Les oppositions seront acceptées dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel au cabinet de l'avocat, Maître Mohamed Sarhan khlif, sis au 15, Rue 1er juin 1002 Tunis Belvédère.

L'annonce a été publiée en arabe au journal "Al Chourouk" du 4/7/2025, et en français au journal "le Quotidien" du 4/7/2025.

Le fonds de commerce en question n'est grevé d'aucun nantissement ni des créanciers inscrits.

2025R02064FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé légalisé à la Municipalité de kalâa kébira en date du 25/6/2021 et enregistré auprès de la recette des finances de lieu le 12/6/2025 sous le numéro 25201406, reçu n°41527.

Monsieur Mohamed Ben Salem Sghaier, titulaire de la carte d'identité n°02855570, a vendu la totalité du fonds de commerce situé au marché central de kalâa kébira et destiné au commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels à Monsieur Abdelhamid Ben Ammar Gallala, titulaire de la carte d'identité n°02874236.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de vint (20) jours à compter de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acheteur à son siège sis au centre commercial de kalâa kébira.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 6/6/2025.

2025S00914FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Sfax le 23/6/2025 rédigé par maître Hnana Mohamed enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 24/6/2025 sous le n°25202730 reçu n°M074763, madame Fatma Fehri a cédé à madame Hind Yahia la totalité du fonds de commerce nommé JARDIN D'ENFANTS MIMI sis à la route de Tunis km 1 Sfax destiné en un jardin d'enfants avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 30.000.000 dinars. Les oppositions doivent être formulées chez maître Hnana Mohamed demeurant à immeuble Elmanar Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 3/7/2025.

2025X00926FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé légalisé à la municipalité de Sfax le 23/6/2025 rédigé par maître HNANA Mohamed enregistré à la recette des finances route de Tunis Sfax le 23/6/2025 sous le n°25202712 reçue n°M074485, madame Amel Trabelssi a cédé à madame Jawaher Baànanou la totalité du fonds de commerce nommé FRE SHOP DELCAPO sis à la route Saltania km 8.5 Sfax destiné

à la vente des produits alimentaires et des fruits secs avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de 7.000.000 dinars. Les oppositions doivent être formulées chez maître Hnana Mohamed demeurant à immeuble Elmanar Bloc B 3ème étage Sfax dans un délai de 20 jours de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps le 3/7/2025.

2025X00927FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, signé le 27/6/2025 et enregistré à la recette des finances Rue de Tunis Sfax le 01/7/2025 sous le N° de Quittance M078104, N° d'enregistrement 25202819.

Madame Najwa Ben Salah, N° C.I.N 08764417, a vendu à Mr Ahmed Zouari, N° C.I.N 01308889 le fonds de commerce, sis à la Route El Mahdia Immeuble Marrakchi Sfax, destiné comme Jardin d'enfants cette annonce est publiée dans le journal quotidien Essabeh N°24310 le 5/7/2025.

Les oppositions faites chez la vendeuse sise à la route Manzel Cheker KL 01 Cité El Mourouj immeuble 02 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de cette annonce.

2025X00930FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/7/2025 enregistré à la recette des finances de Sfax le 3/7/2025 quittance n°M020936 enregistrement n°25200631 Madame Aycha Bougurra cède à Me Kalhed ben Abdallah la totalité du fonds de commerce consistant en pizzeria - Cafétéria sis à l'avenue Habib Bourguiba avec ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être présentées auprès de la vendeuse Mme Aiycha Bouguerra à leur adresse élu bureau Maître Slah Eddine Ben Fraj avocat 13 av Farhat Hached 3000 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal le Quotidien le 8/7/2025.

2025X00938FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suite à un acte enregistré à la recette des finances Charguia le 10/6/2025 sous n°252066506 quittance n°M010508, il a été décidé la cession du fonds de commerce sise à façade principale de la route principale Avenue Albiaa Aouina Nord Tunis qui est exploité comme salon de thé et fast-food de la société yasmine de commerce et service titulaire de matricule fiscal 1516625B à la société Laurier titulaire de matricule fiscal 1922657Z. Les oppositions doivent être faites chez l'avocat Mme Olfa Karbej Rue Zarzis N°26 Avenue Taieb Mhiri Aouina 2045 Tunis, cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 3/7/2025.

2025402419FCCC2

Vente des parts de fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Raoued le 27/6/2025 quittance n°M084635 enregistrement n°25203160 Ali Ben Youssef Abdelmoula a vendu ses parts du fonds de commerce ayant comme activité superette à Aymen Dhahri situé au boulevard de la plage près de la poste raoued Ariana nord Ariana.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux : Echourouk et le Quotidien du 6/7/2025.

2025402420FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé datant du 02/6/2025, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 30/6/2025, sous n°25202674, quittance n°46020, Mr Amine Ben Ammar Jamai, CIN n° 09111060, a vendu au nom de son père Monsieur Amor Ben Mohamed Jamai, CIN n°03566355, en vertu d'une procuration notariée avec signature légalisée et enregistré à la recette des finances La Goulette le 30/5/2025, quittance n°67289, enregistrement n°25804782 le fonds de commerce buvette, avec tous ses composants matériels, moraux, à Monsieur Kamel Ben Kacem Haddouk, titulaire de la carte d'identité nationale n°03446207.

Toute opposition sera rendue entre les mains de rédacteur de l'acte Avocat Dorsaf Ben Mansour, à son bureau sis au 56 Rue d'Iran - Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 3/7/2025.

2025402426FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/4/2025 enregistré à Ras Jebel le 4/6/2025 enregistrement n°25201942 quittance n°M049167; Monsieur Dakhli Radhwane a cédé à Monsieur Dkhil Wajdi n° CIN 08996151 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local commercial n°11 sis au marché municipal de Ras Jebel et qui est consacré comme boucherie

Les éventuelles oppositions peuvent être adressées au vendeur Monsieur Dakhli Radhwane siégeant au local commercial n°11 sis au marché municipal de Ras Jebel dans un délai de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT

Cet avis est aussi publié aux journaux "Achourouk" et le Quotidien" du 26/6/2025.

2025402432FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Mr Melayah Moktar a loué en vertu de l'acte SSP daté le 17/6/2025 et enregistré à la recette des finances Habib Thameur au 23/6/2025, quittance n°MO37157, enregistrement n°25301772 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local situé au 51 Rue Moktar Atia Tunis.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds : 51 Rue Moktar Atia Tunis dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée le 4/7/2025 dans les deux journaux Le Quotidien et Echourouk.

2025R02044FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé du 11-6-2025, enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 17-6-2025, sous le numéro 25301309, numéro de quittance M043801, Lahdhiri Mohamed Ali, demeurant à la Rue Ali -Mohamed Saidane, a mis en location à Moncef Gharbi, demeurant à la rue Hedi Chaker ksar hellal, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au commerce des bijoux situé à Rue de la République à Ksar Hellal.

Le présent avis a été publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 22-6-2025.

2025S00911FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 30/5/2025 enregistré à la recette des finances de Chebba le 2/6/2025 sous n° d'enregistrement 259007309 la société club el Kodes sport, matricule A 1568790 en la personne de son gérant loue à la société espace Chebba sport et loisir, matricule Z1920351 en la personne de son représentant légal la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, consistant en un complexe de jeux et activités sportives et culturelles sis à la route de Sfax Chebba Mahdia, pour une durée de dix ans allant de 9/4/2025 jusqu'au 8/4/2035.

Toutes les oppositions seront acceptées auprès de la société locatrice.

Et ce dans le délai de 20j à partir de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 24/6/2025.

2025S00913FCCC3

Gérance libre

Suivant acte sous seing privé en date du 3 avril 2024, enregistré le 22 novembre 2024 sous le N° 24303538 Quittance n°M075488, la société "renaissance", a donné en gérance libre à M. Brahim TEBINI, la totalité du fonds de commerce lui appartenant à usage de commerce de tissus et dérivés sis à l'angle, Rue El Kasba n°94 et Souk Al Ouzar N°1 Tunis, et ce pour une durée d'une année non renouvelable à compter du 1er avril 2024 au 31 mars 2025.

La présente publication est parue au journal «Al Chourouk» du 5 juillet 2025.

2025402416FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Suivant contrat signé le 19/6/2025 enregistré à la recette des finances cité Attadhamen quittance n°M060974 enregistrement n°25303575.

Mme. Samira bent Mohamed ben Taher Masmoudi titulaire de la carte d'identité n°01330446 a loué à Mme. Besma bent Hssine ben Salah Ghozi épouse Chaaboni titulaire de la carte d'identité n°07354100 le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au local n°02 jardin d'El Menzeh 2 Immeuble Fairouz Ariana destiné pour le commerce et les services son matricule fiscal 0747843L du 01 juillet 2025 au 30 juin 2026.

Les oppositions doivent être présentées à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal le quotidien du 11 juillet 2025.

2025402435FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'un Syndic

Selon PV du syndic des propriétaires de l'immeuble el walid en date du 9 mars 2025, quittance 024032 enregistrement n°25800826 du 17 mars 2025 a été décidé la nomination de syndic copropriétaires de résidence elwalid avenue Hadi Jouira Cité ennaser 2 Ariana :

Président : Sami ben Hlima

Trésorier : Mohamed Mzoughi

Les membres : Mohamed Dridi, Ahmed Ksantini, Abdelkader Wadiaa.

2025R02046APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association d'innovation et de soutien social et psycho éducatif

Adresse : 73, avenue de la liberté - Hammam chatt - Ben Arous

Objet : Educatif et Social.

Objectifs :

1- Soutenir les enfants psychologiquement souffrant de troubles mentaux et leur offrir des soins de santé mentale gratuits

2- Soutenir les enfants handicapés atteints de troubles mentaux en coordination avec les autorités locales à travers des séances d'écoute et d'orientation en collaboration avec les psychologues et les assistants sociaux dans les tribunaux.

3- Participer à l'intégration de la technologie dans le soutien social et psycho-éducatif.

4- Contribuer aux efforts de l'état pour la défense des droits de l'enfant,

5- Contribuer aux efforts de l'état en collaboration avec le tissu associatif local pour assurer la justice sociale, notamment pour les enfants souffrant de troubles mentaux.

Fondateurs :

Présidente de l'Association : Sarra Manai

Secrétaire général : Houssem Hammami

Trésorier : Yassine Manai.

2025R02053APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Authenticité et le Patrimoine Culturel à El Hmira

Objet : Culturel.

But :

Contribuer à la revitalisation du patrimoine culturel, matériel et immatériel de la région, en

coordination avec les autorités compétentes du ministère de la Culture.

Contribuer à la promotion de la scène culturelle régionale, en coordination avec les autorités compétentes du ministère du Tourisme et du ministère de la Culture.

Travailler en collaboration avec les différentes composantes de la société civile.

Fournir des visions et des propositions aux autorités locales, régionales et nationales concernant la stratégie d'action culturelle.

Siège : El Hmira - Saouef - 1115 Zaghouen

N° et Date de déclaration : RR495805055TN du 02/7/2025

Président : Habib DHOUIBIA

Secrétaire Général : Salah Taamallah

Trésorier : Taoufik TRIAA.

2025S00897APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association du festival des grenadiers à Kalaa Séghira

Objet : Culturel

But : Organisation du festival des grenadiers à Kalaa Séghira

Contribuer à la relance de la vie culturelle à Kalaa Séghira, en coordination avec les autorités compétentes du Ministère de la Culture.

Siège : Rue Mekka - Kalaa Seghira - Sousse.

N° et Date de déclaration : RR467368892TN du 02/07/2025

Président : Atef Boujarra

Secrétaire Général : Ibrahim Oueslati

Trésorier : Salem Ben Mzoughia.

2025S00908APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Le nom : Groupement de Développement Agricole Baten Lghazel Nord

Siège : Baten Lghazel Nord - Jelma

Sujet : FOURNIR DE L'EAU POTABLE

Commission :

- Président : Othmen Selmi

- Trésorier : Mohamed Moncef Dhaoui.

Dépôt du 08/04/2025.

2025X00939APSF1

Homologation de résolutions

Syndic «RESIDENCE OMEGA CENTER»

Syndic des Copropriétaires

Rue des Feuilles d'Erable, Lac 2 - 1053 Tunis

Matricule Fiscal : 1461981T-N-N-000

Affiliation CNSS : 612354-90

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12/4/2025, enregistré à la recette des finances du Lac - Tunis le 4/6/2025 sous N°25704806

Il a été adopté ce qui suit :

- Approbation des rapports annuels des années 2022-2023-2024

- Election des membres suivants du syndic pour une période de 3 ans à partir du 01/01/2025 :

Président : Mr Helmi Haouari

Trésorier : Mr Nizar Abid

Membre : Mr Jabeur Msamri

Membre : Mr Hamza Bougamha

- Questions diverses.

2025R02063APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tél : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hedi Nouira.

2) Débitrice principale : STE EL GOUDDI Fehri et FILS; SARL MF : 0039945Z représentée par son gérant sise à la rue des Nattiers 8000 Nabeul.

Débiteur saisi : Me Fehri B. Khemais B. Mansour Gouddi CIN 01763179 sise au 58 Rue des nattiers, Nabeul, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

1) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 528050 Nabeul dénommé "Mansoura" situé à Nabeul route ceinture reliant Nabeul à Hammamet se compose d'un terrain agricole de 2582 m² est équipé avec le système de goutte à goutte avec des arbres.

Le prix de la vente : est fixé à 435.619 ,548 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

2) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 526521 Nabeul dénommé "ERRIADH" situé à Nabeul route ceinture reliant Nabeul à Hammamet se compose d'un terrain agricole de 1631,75 m² en état de délabrement avec 2 puits anciens.

Le prix de la vente : est fixé à 275.299,069, dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

4) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 6/8/2025 à partir de 9h du matin au tribunal de 1ère instance de Nabeul.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02060VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

Tél : 71.237.601/98.314.410

M.F : 222720 KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nouira.

2) M M'Hamed Ben Ahmed Sahbi Lagha cin 07033186 Rue 2 Mars Korba - Nabeul (débiteur principal)

3) Mme Dalila bent Mohamed Lagha ép Bouzid CIN 01771031 demeurante à la Rue des pommes Cité Erriadh - Korba.

4) Mme Cyrine Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09785823 demeurante à la rue de Rome Cité Erriadh, Korba.

5) Mme Sywar Bent Mohamed Ezedine Bouzid CIN 06495310 demeurante à la rue de Rome Cité Erriadh, Korba.

6) M. Ahmed Ben Mohamed Ezedine Bouzid CIN 09828917 demeurant à la rue de Rome Cité Erriadh, Korba.

(Caution hypothécaire et propriétaire)

7) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 42, Rue Om Kalthoum Tunis - 1001. M.F 222720 KAP 000

8) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble Immatriculé objet du TF n°535534 Nabeul dénommé "FERIDA" superficie 14550 m². C'est un terrain agricole situé à korba inséré dans le plan d'aménagement de La ville de Korba.

Sa superficie est de 3095 m² situé à la rue de Kairouan

Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 742.800.000 dt outre dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

9) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Nabeul le mercredi 6 août 2025 (6/8/2025) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visité chaque jour.

2025R02061VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Sihem b.Said Khemiri

Avocate à la cour de cassation

11 rue el Yasmine Jendouba 8100

Tel/fax : 78607574

MF : 606835/D

La partie poursuivante :

Rakia Bent Youssef Zlawia titulaire de la cin 02295307 délivrée le 8/02/2021 demeurant à la Rue arbi Zarrouk, Béja domiciliée au cabinet de son avocate maître Khemiri Sihem sis 11 rue de yasmine Jendouba en sa Qualité de créancier.

Le débiteur saisi : Adel Ben Chedli Zaoeiu titulaire de la cin 02553379 délivrée le 18/01/2019.

Propriété mise en vente :

Une maison destinée à l'habitation d'une superficie de cent mètres carrés fermé se compose de deux étages, un étage au rez-de-chaussée et un premier étage non fini, l'étage du rez-de-chaussée se compose d'un couloir d'un salon et trois chambres à coucher et une salle de bain et une véranda situé à dachra tabrka la superficie de rez-de-chaussée est cent quinze mètres carrés et la superficie de 1er étage est de deux cent vingt et un mètres carrés.

Mise à prix :

Le prix d'ouverture a été fixé à soixante dix neuf mille huit cent dinars (79.800.000)

Date et lieu de la vente :

Mercredi le 30 juillet 2025 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Jendouba.

La visite du bien :

Se fait tous les jours pendant l'horaire administratif pour prendre connaissance du cahier des charges il faut s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou au cabinet de l'avocate poursuivante maître Sihem Khemiri 11 rue Yasmine Jendouba.

Date et lieu de la vente :

Nul ne peut participer à l'adjudication qu'après avoir consigné le tiers de la mise à prix pour les participations étrangers il faut obtenir l'autorisation exigée pour les non résidents.

2025R02067VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Fadhel Athimni - Avocat

11 Avenue Habib Thamer - Tunis

Tél : 98.281.114

MF : 1128463/P

A la demande de Abdelwahab Hedef 11 Rue Habib Thamer

Contre Madame Moufida Boughanmi 153 Rue Kasba Tunis et Samira Boughanmi Rue Eljrid N° 15 Bellevue Tunis et Monia Boughanmi 10 Rue B.Ghali Tunis et Radhia Boughanmi Immeuble 3-5 Appartement n°2 Ksar Essaid 2 et Imene Mraihi et Lamia Abidi 153 Rue Kasba Tunis.

A la diligence de Maître Fadhel Athimni Avocat 11 Rue Habib Thameur - Tunis.

Immeuble à vendre objet du TF n°72 Tunis sis à Tunis 153 Rue de la Kasba consistant en une maison de 2 étages le 1er se compose d'une entrée et 5 chambres et espace et cuisine et toilette et 2 Boutiques le 2ème étage se compose de 2 chambres - cousine et toilette.

Mise à prix : 203.376.000 d après réduction de 40 % sans frais.

Date et lieux de la vente : Mardi le 29 juillet 2025 à partir de 9 h du matin devant le tribunal de 1ère instance Tunis Rue Bab Benet Tunis.

On peut visiter l'immeuble tous les jours de 9h à 18h.

2025R02085VEPA1

Vente immobilière

(Après rabais de la mise à prix initiale de 40 % suivant l'article 425 cpcc)

Affaire n°3615

Poursuivant :

STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siége à Rue Hédi Karray, Tunis, RNE n°B16641997.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Mohamed Ben Chebil Ben Hssan Nasri, titulaire de CIN N°04136395, fonctionnaire dans une entreprise résident au quartier administratif place 3 Août Jammel.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble sis à Jammel, objet du titre foncier n°55262 Monastir, dénommé «Ennasri 03», d'une superficie totale de 2 920 m².

Il s'agit d'une propriété agricole, constituée d'une parcelle intégrée dans des parcelles voisines, contenant une partie intégrée d'un magasin couvert d'une dalle, servant de dépôt pour aliments, dont la construction dépasse les limites du titre du côté sud-est. Elle contient également une partie d'une ancienne étable située du côté nord-ouest, dont la construction dépasse également les limites du titre foncier de ce même côté entouré d'un mur menaçant de ruine, et est couvert par une tôle ondulée, et il est limité au SUD dans une partie par la parcelle N°157, à l'OUEST la parcelle N°4 au NORD la route reliant Touza à Jammel à l'Ouest la parcelle N°2.

La mise à prix : La mise à prix a été fixée à cent quatre-vingt mille sept cent soixante huit dinars (180 768,000 DT) et ce après rabais de la mise à prix initiale de 40 %.

Date de vente : La vente aura lieu le 6/8/2025 à partir de 9 h, devant la section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble saisi peut s'effectuer chaque jour de 9 h à 17 h.

NB : cette affaire a été appelée à l'audience de 02/7/2025 et reportée à l'audience de 6/8/2025 pour la réinsertion des publicités après rabais la mise à prix initiale de 40 %

Les frais arrêtés jusqu'à la première audience ont été fixés à 4.550 d ,359.

2025S00906VEPA1

Vente immobilière

(Après rabais de la mise à prix initiale de 40 % suivant article 425 cpcc)

Affaire n°3614

Poursuivant :

STUSID BANK, représentée par son président directeur général ayant son siége à Rue Hédi Karray, Tunis, RNE n°B16641997.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats "Nasr Ben Ameur et Associés", Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Taoufik Ben Chebil Ben Hssan Nasri, titulaire de CIN°04152158 fonctionnaire dans une entreprise résidant au quartier administratif place 3 août Jammel.

Immeuble objet de la vente :

1) La totalité des parts indivises revenant au débiteur saisi, dans l'immeuble objet du titre foncier n° 40160 Monastir, dénommé «Essedina», d'une superficie totale de 26 433 m², sis à Imada. Jammel Est. Les parts indivises revenant au débiteur cité s'élèvent à 6608,25/26 433.

L'immeuble est constitué de deux parcelles, n° 75 et n°91.

La première parcelle est une propriété agricole entourée des haies de cactus comportant 54 pieds d'oliviers; dont 13 anciens du côté ouest, le reste étant des jeunes pieds productifs. La superficie est de 10509 m², située d'après le plan cadastral au sud d'un passage, et bordée par les parcelles n°85 et n°74. A l'est, un passage; au nord, les parcelles n°88 ; et à l'ouest, les parcelles n°88 et n°74.

La deuxième parcelle, n°91, est une propriété agricole entourée des haies de cactus. Elle comprend environ 122 pieds d'oliviers, dont 11 jeunes pieds, les autres étant productifs. La superficie totale est de 15 924 m², limitée d'après le plan cadastral : au sud, la parcelle n°74 ; à l'est, les parcelles n°88, n°94 et un passage; au nord, les parcelles n°95 et n°96; à l'ouest, les parcelles n° 96, n°109, n°107, n°116, n° 115, n°118, n°90 et n°89.

2) La totalité de l'immeuble situé à Jammel, objet du titre foncier n°55264 Monastir, dénommé «Ennasri 05», d'une superficie de 2 911 m². Il s'agit d'une propriété agricole comprenant une partie d'une ancienne étable située au milieu, du côté nord-est. La construction dépasse les limites du titre foncier sur deux côtés : ouest et est, et est couverte par une tôle ondulée. L'immeuble est clôturé au nord et au sud par un mur, comportant deux ouvertures : une porte au nord, donnant sur la voie publique reliant Jammel à Touza, et une deuxième porte au sud. Le sol est cimenté sur une superficie de 483 m².

L'immeuble est limité, d'après le plan cadastral : au sud, en bordure d'une voie; à l'est, la parcelle n°6 ; au nord, la route reliant Touza à Jammel ; et à l'ouest, la parcelle n°4.

La mise à prix : La mise à prix des parts indivises du premier immeuble, objet du titre foncier n°40160 Monastir, a été fixée à 72.993 d, 600 soixante douze mille neuf cent quatre vingt treize dinars six cent millimes et ce après rabais de la mise à prix initiale de 40 %.

La mise à prix du deuxième immeuble, objet du titre foncier n°55264 Monastir, a été fixée à 203.640 d ,000 deux cent trois mille six cent quarante dinars et ce après rabais la mise à prix initiale de 40 %.

Date de la vente :

La vente aura lieu le 6/8/2025 à partir de 9 h, devant la section des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux :

La visite de l'immeuble saisi peut s'effectuer chaque jour de 9 h à 17 h.

NB : cette affaire a été appelée à l'audience de 02/7/2025 et reportée à l'audience de 6/8/2025 pour la réinsertion des publications après rabais de la mise à prix initiale de 40 %.

Les frais arrêtés jusqu'à la première audience ont été fixés à 5.384 d ,449.

2025S00907VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie : Chiraz Bent Azize El Antit, demeurant à Rue Maghreb Arabe Khézama Est Sousse, CIN n°05598327.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°1121998 Sousse d'une superficie de 63 m², dénommé «BESMA (B2)» consistant en un appartement sis au rez-de-chaussée de l'immeuble B sis à City Sahloul1 Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 163 800 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 4/8/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00909VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Partie poursuivante : BANK ZITOUNA, en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis au 2 Rue Jaoudet El Hayerte El Kram Tunis.

Partie saisie :

1) Souad Bent Ahmed Hnini, demeurante à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN n°02479836.

2) Helmi Ben Ahmed Sassi, demeurant à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN n°07511842.

3) Maha Bent Ahmed Sassi, demeurante à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN n°07567254

4) Mariem Bent Ahmed Sassi, demeurante à Rue Ali Riahi Khézama Sousse, CIN n°08456837.

5) Sami Ben Mohamed Hechemi Jarboui, demeurant à Rue Hammouda Maali Khézama Sousse, CIN n° 05575798

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité du titre foncier n°52077 Sousse d'une superficie de 560 m², dénommé «FAIZA 66» sis à Rue Ali Riahi Khézama Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 938 500 D 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le lundi 4/8/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Conditions de visite de l'immeuble :

Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S00910VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la revente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax 2 sis à la zone troisième rue 4 Ahmed Aloulou prés de la caisse Nationale de Sécurité Sociale Sfax le Mercredi 6/8/2025 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Banque Internationale Arabe de Tunisie société anonyme son registre de commerce N°B187881996 représentée par son représentant légal dont le siège social est au 70,72 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie :

- Monsieur Hassen Ben Mohamed Ben Hassan Kharrat représentant commercial de Société demeurant à l'avenue Bourguiba rue El Magreb n°9 bis Elain Sfax CIN n°05299058.

Avocat poursuivant :

Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain clôturée sise à la route Elain km 8 rue El Magreb Sfax à droite vers le centre ville d'une superficie de 407m² du côté Nord Est vers le Sud 17,60m puis vers le Sud de nouveau sous forme d'un angle coupé vers l'Ouest 4,80m puis vers l'Ouest 17,75m puis vers le Nord 15,90m puis vers l'Est 9,75m puis vers le Nord une autrefois 6,70m puis vers l'Est 11,70m jusqu'au coin du départ des mesures.

Sur laquelle y renferme une villa sur 224m² comportant une véranda Nord Est un hall, salle de séjour et une pièce et une salle de bain, salle d'eau, une cuisine, un garage et une citerne en béton.

Le tout équipé d'électricité de l'eau potable toiture en béton armé décorée par un faux plafond des fenêtres en aluminium protégées par du fer les portes en bois noble.

Au Nord Mohamed Kharrat, à l'Est un passage d'où l'entré du bien, au Sud une rue, à l'Ouest Moez Kharrat.

Le bien est loué à Monsieur Ahmed Ben Mohamed depuis 6 ans environs au prix de 500 D par mois.

Mise à prix :

- Cent quatre vingt six mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 62.000,000 D.

2025X00937VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 181910Q

Tél : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 0000120H.

Partie saisie : Nabil Souid (CIN n°00740766), demeurant 50 Cité Hached Jedaïda, gouvernorat Manouba, en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire de la société AFRICOM.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : La totalité des parts indivises soit (750 m²) du T.F. 31229 Manouba dénommé El Mourali 5 sis à Chaouet Gouvernorat de Manouba consistant en un terrain nu au bord de la Route Nationale n°7 reliant Tunis et Mateur limitrophe à une zone d'habitation.

Mise à prix : (75.000,000 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : (Jeudi 14 Août 2025) devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Manouba à partir de 8H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un avocat, doit consigner au moins le tiers de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2025402417VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Noomen FEKI

Avocat à la cassation

Centre Dorra, Bloc A, B 5, Manar 3, Tunis

Tél. : 71.881.347

M.F : 0324065RAP000

Poursuivant : Ridha ABBES, Avocat, ayant son adresse à l'avenue 10 Décembre 1948, Immeuble Saadi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

Contre : Jameleddine Ben Mohamed BAHRI, gérant de la Société Hayssar Recyclage, situé au 8 Rue Larbi Zarrouk, El Djem, Mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Noomen FEKI, avocat à la cassation, Centre Dorra, Bloc A, B 5, Manar 3, Tunis, MF n°0324065R

L'immeuble à vendre : Objet du TF n°46934 Mahdia, dénommé «Dar El hana 349», situé à l'Est de la Rue Larbi Zarrouk, dans le cadre du plan d'urbanisme de la Municipalité d'El Djem, gouvernorat Mahdia, il s'agit d'une maison délabrée non habitée constituée de deux parcelles jouxtant n°1 et n°2 Parcelle n°1 : Sa superficie, selon le plan établi par l'OTC est de 723 m², il s'agit d'une maison initialement destiné à l'habitation, délabré; elle comprend une véranda avec entrée, un hall, un salon, cinq pièces, une cuisine non équipée, une salle de bain et des toilettes. Construit en pierres et à la chaux, le toit en dalle et le sol en carrelage. Sa surface couverte est d'environ 220 m², la

parcelle n°01 comprend également, du côté nord, un bâtiment extérieur fermé d'une surface couverte d'environ 58 m² et un local sanitaire d'une surface couverte d'environ 04 m².

Parcelle n°2 : Située au sud de la propriété, cette bande de terrain jouxtant la voie publique. Sa superficie, selon le plan de l'OTC est de 37 m² équipée d'un éclairage électrique et d'un réseau d'eau potable par compteur. La propriété en bordure de la voie publique de la rue Larbi Zarrouk; en longueur de 23,40, à l'Est, une résidence appartenant aux héritiers Dagdagui, une longueur de 31,00 m, au nord une propriété appartenant à autrui d'une longueur de 23,35 m, à l'Ouest, une route dont l'ouverture connue sous le nom de Rue Larbi Zarrouk, d'une longueur de 26,18 m, avec un angle cassé au niveau de l'angle sud de la propriété, s'étend sur une longueur de 56,03 m. La superficie totale de la propriété est de sept Are et soixante centiare, soit 760 m² divisée en 760 parts.

Les charges : 1/ une hypothèque volontaire au profit de la BH d'un montant de 92 mille dinars inscrite le 19/02/2008 dépôt Sousse vol 51, n°339, 2/ deux hypothèques volontaires au profit de la BNA la 1ère d'un montant de 200 mille dinars inscrite le 29/6/2012, dépôt Sousse, vol 23, n°497, la 2ème d'un montant de 350 mille dinars inscrite le 30/10/2015, dépôt Sousse, vol 07, n°396

Mise à prix : 286.090,000 DT outre les frais de justice et les honoraires d'avocat.

Date et lieu de la vente : le Mercredi 6/8/2025 à partir de 9 H du matin devant le Tribunal de 1ère Instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2025402418VEPA1

Vente aux enchères publiques de biens agricoles

Appartenant au défunt Abdelrazak Zoryat

Maître Thouraya Ben Mansour huissière de justice à Nabeul dont le bureau est situé au 2ème étage de l'immeuble DIMESSI, rue El Hadi Chaker, Nabeul, agissant à la demande de Maître Imen Sdiri, en sa qualité de liquidatrice de défunt Abdelrazak Zoryat, annonce la mise en vente aux enchères publiques des biens agricoles suivants :

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°526132, situé sur les parcelles n°734 et 740, d'une superficie totale de 2168 m², avec un prix de départ de 393.361.920 dinars.

Bien immobilier portant le numéro cadastral n°600569, situé sur la parcelle n°8741, d'une superficie de 1036 m², avec un prix de départ de 187.971.840 dinars. La vente aux enchères se tiendra le lundi 28 juillet 2025 à 11h00, au siège de l'exécution situé dans la zone industrielle de Béni Khiar, gouvernorat de Nabeul. Les personnes souhaitant participer à l'enchère doivent déposer une garantie de 10 % du prix de départ, soit en espèces, soit par chèque certifié.

Pour plus d'information appeler les numéros suivants 97845736 ou 72230013.

2025402429VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de règlement judiciaire N°347

En vertu du jugement de règlement judiciaire N°347 du 27/6/2025 rendu par le Tribunal de première instance de l'Ariana il a été décidé que la Sté GPG (Global Payement Gate way) en son représentant légal, identifiant unique N°1122426 H sise au pole de technologie de l'Ariana a cessé le paiement de ses dettes depuis le 16/5/2023 et a constaté la possibilité de son redressement et la continuité de son activité, l'acceptation du programme d'échelonnement de ses dettes et la désignation de l'administrateur judiciaire Aziza Belaidi (24 rue du Caire Tunis) d'appliquer le projet de redressement sous le contrôle du juge commis Madame Hayfa El Adab.

2025R02056VEPA2

Clôture des travaux de liquidation

Héritage de défunt ben Nasser Ridha

Situé à cité Ettaamir - 4000 - Sousse

En vertu d'une décision rendue du 23 juin 2025 par le juge contrôleur des Liquidateurs et mandateurs de justice au tribunal de première instance de Sousse, dossier n°288 de clôture des travaux de liquidation qui a été demandée par Mme Naziha bt Mokhtar ben Zarrouk suivant demande n°14556.

Et de nommer Mr Ayadi Abdelmajid en qualité de Liquidateur judiciaire. Par Ailleurs, le juge contrôleur annonce la clôture de liquidation qui fait fin à l'état de communion de l'héritage suivant un argument juste en date du 29 janvier 2025 selon article 94 de l'année 1998.

2025S00915VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier de distribution de deniers auprès du tribunal de première instance de Manouba informe les Tiers que la somme de quatre cent mille dinars (400.000.000 DT) prix de vente du fonds de commerce qui appartenait à Youser ben Sghair, a été Consignée à la Recette des Finances de ben Arous le 5/5/2023 selon quittance N°M004110, à la diligence de Maître Hidri Faten, agissant pour le compte de la Banque International Arabe De Tunisie (BIAT) contre Youser Ben Sghair a fait l'objet d'une affaire de distribution enrôlée sous le n°141.

En conséquence tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers devra présenter ses titres de créances au tribunal sus indiqué dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis, sous peine de forclusion.

A cet effet et conformément à l'article 468 du code de procédure civile et commercial «dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée. Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2025402413VEPA2

Décision de prorogation du délai d'exécution du plan de redressement

"Entreprise Bougassas Abdessatar"

IU : 0257010 Y

Dans le cadre de l'affaire de règlement judicaire n°260, et en vertu du jugement rendu le 23/6/2025, le tribunal de première instance de Ben Arous a décidé de proroger le délai d'exécution du plan de redressement pour une durée supplémentaire de cinq ans à compter de la date du jugement, sous la supervision du juge de l'entreprise, Madame Aïda Mansouri, et le suivi d'exécution par l'administrateur judiciaire, Maître Salah Guedouar.

2025402421VEPA2

Clôture d'une liquidation judiciaire

Objet de liquidation : liquidation de Société batti d'exploitation agricole

MF : 0867939L

RC : B0412252004

En vertu de la requête sur ordonnance rendue par le tribunal de première instance de Bizerte en date de 16 juin 2025 relatif au dossier de liquidation n°405 il a été décidé de clôturer les travaux de liquidation de Société batti d'exploitation agricole et de repartir les revenus de la liquidation et de faire les publications légales.

2025402423VEPA2

Clôture de faillite

Société «SOUHAILA- LOCATION DE VOITURE»

Siège social : Av Mohamed Khefacha Bir Bouragba - Hammamet

Capital social : 10.000DT

M.F : 1073684A

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Grombalia numéro 234 du 12/6/2025 qui déclare : que le tribunal de première instance à constater que les travaux de faillite de la société «SOUHAILA - LOCATION DE VOITURE» ont été clôturé pour absence de la liquidité et autoriser au syndic de la faillite Badreddine Aifa d'exécuter la procédure de publication au JORT, et dans deux journaux quotidiens l'une en langue arabe et le dépôt du jugement dans le registre national des entreprises.

2025402424VEPA2

Avis pour le public et les Créanciers

Société "INTERNATIONALE AIRLINE CREW IAC"

Siège social : 30 Rue des Entrepreneurs Z.I Charguia 2

M.F : 0633703V

En vertu du jugement du tribunal de première instance Ariana numéro 40438 du 24/4/2025 qui déclare : la mise en faillite de la société INTERNATIONALE AIRLINE CREW IAC avec ces conséquences légales. La désignation du Juge Imen Khezami titre de juge syndic de la faillite et la nomination de maître Badreddine Aifa à titre de syndic de la faillite.

Ceci dit Les éventuelles créanciers sont invités à déposer leurs créances entre les mains du syndic de faillite ce dans un délai de quinze jours (15 jours) à partir de la parution du présent avis dans son bureau sis à la rue 8300 immeuble l'uxor 2 étage 3 bureau : B3.5, Montplaisir - Tunis.

2025402425VEPA2

Distribution de fonds

Etablissement Omrane Ben Hassen

IU : 0434364M

Suivant décision rendue par Monsieur le juge des séquestres et des liquidations au Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 02/7/2025 sous n°56, M. Lotfi Khelifi liquidateur de la Société Etablissement Omrane Hassen, annonce qu'en application de l'article 46 du Code des sociétés commerciales, le solde final du compte de liquidation s'élevant à 2.000 dinars sera distribué entre les créanciers héritiers Mohamed ben Omrane Hassen qui sont Hayat Ben Abdelkrim 250 d, Haykel Hassen 438d, Chakib Hassen 438 d, Omrane Hassen 438 d, Raja Hassen 219 d et Intissar Hassen 219 d.

Tout intéressé peut s'y opposer dans un délai de 90 jours à compter de la date de cette annonce.

2025402428VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2025

NOUVELAIR HANDLING SA

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2024, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le Mercredi 30 Juillet 2025 à 10 Heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, le Rapport Général et le Rapport Spécial du commissaire aux comptes sur l'activité de la Société NOUVELAIR HANDLING sa durant l'Exercice 2023.

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2023.

3- Approbation des conventions réglementées.

4- Affectation du Résultat de l'Exercice 2023.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Ratification de la nomination d'un nouvel Administrateur.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette Assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2025R02049SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2025

NOUVELAIR HANDLING SA

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2024,

Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 30 Juillet 2025 à 11 Heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et examen du Rapport du Conseil d'Administration, le Rapport Général et le Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'activité de la Société NOUVELAIR HANDUNG SA durant l'Exercice 2024.

2- Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Approbation des conventions réglementées.

4- Affectation du Résultat de l'Exercice 2024.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Renouvellement du Mandat de certains Administrateurs.

7- Renouvellement du Mandat du commissaire aux comptes.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette Assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

Les Documents qui seront examinés lors de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires, au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis, dans les délais prescrits par la loi.

2025R02050SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2025

NOUVELAIR HANDLING SA

Société anonyme

Au capital de 14 500 000 Dinars

Siège social : 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis

Identifiant Unique : 1127392 M

N° d'affiliation CNSS : 275588-11

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 20 Juin 2025, Messieurs les actionnaires de la Société NOUVELAIR HANDLING sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, pour le Mercredi 30 Juillet 2025 à 12 Heures au siège social de NOUVELAIR HANDLING sis au 14, Boulevard Habib Chrita Cité Jardins 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Les actionnaires peuvent assister personnellement à cette Assemblée ou se faire représenter par une autre personne au moyen d'un pouvoir.

2025R02051SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de l'Informatique Management et de Communication «SIMAC»

S.A. au capital de 2.100.000 dinars

Siège social : 124, rue Radhia Haddad - Tunis

I.U : 0036115D

MF : 0036115DAM000

CNSS : 77662-62

Messieurs les actionnaires de la société SIMAC sont convoqués le mardi 5 août 2025 à 11 heures au siège de la SIMAC - 124, rue Radhia Hadded - 1000 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024

- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024

- Approbation des états financiers de l'exercice 2024

- Ratification des opérations se rapportant à l'article 200 et suivant du Code des sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2025R02062SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire du 8/8/2025

Société INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR SA

Au capital de 5 000 000 Dinars

Siège social : Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur 5000 Monastir

M.F : 1097861/C/A/M/000

N° CNSS : 535589-52

Les actionnaires de la société «INTERNATIONALE MONASTIR SIDI MANSOUR SA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 8/8/2025 à 10 heures du matin, au siège social de la société sis à Immeuble Khefacha R9 Stah Jabeur 5000 Monastir.

L'assemblée aura lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2024 ;

2. Lecture du rapport du commissaire aux comptes statuant sur les états financiers de l'exercice 2024 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2024;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

5. Approbation des conventions règlementées ;

6. Octroi du quitus aux administrateurs pour l'exercice 2024;

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités.

Les documents relatifs à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2025S00898SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 8 470.025 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0004545Y

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 01 août 2025 à 10H au siège de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes afférents à l'exercice 2024 ;

3) Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatif à l'exercice 2024 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 ;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

7) Renouvellement des mandats d'administrateurs;

8) Rémunération des membres du Conseil d'Administration ;

9) Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes ;

10) Pouvoirs pour formalités.

2025S00901SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Comptoir National du Plastique Distribution

S.A au capital de 100 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0891034R

Messieurs les Actionnaires de la société Comptoir National du Plastique Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 01 août 2025 à 9H au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2) Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

6) Nomination d'un commissaire aux comptes;

7) Nomination des membres du conseil d'administration;

8) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

9) Pouvoirs pour formalités.

2025S00902SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

L'immobilière du Comptoir National du Plastique

S.A au capital de 1 000 000 DT

Route de Tunis km 6,5 - 4022 Akouda

Identifiant unique : 0737897W

Messieurs les Actionnaires de la société l'Immobilière du Comptoir National du Plastique sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 01 août 2025 à 9h30 au siège de la Société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2024 ;

2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2024 ;

3) Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice 2024 ;

4) Approbation des opérations et conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales;

5) Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024 ;

6) Nomination d'un commissaire aux comptes;

7) Nomination des membres du conseil d'administration;

8) Affectation du résultat de l'exercice 2024 ;

9) Pouvoirs pour formalités.

2025S00903SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Société de l'Environnement, de la Plantation et de Jardinage de Sfax

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 Dinars

Siège social : App N°8 Bloc A 7éme Etage immeuble emna city rue Hédi Nouira derrière le siège du Gouvernorat Sfax

Identifiant Unique : 1218821S

Les actionnaires de la Société de l'Environnement de Plantation et de Jardinage de Sfax sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, le mardi 12 Août 2025 à 09 heures et 30 minutes du matin, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale annuelle de l'exercice 2023,

2. Lecture du rapport de gestion pour l'exercice 2023,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial de commissaire aux comptes pour l'exercice 2023,

4. Approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2023,

5. Approbation des états financiers de l'exercice 2023,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2023,

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales, avec les parties liées,

8. Quitus aux administrateurs et au directeur général,

9. Nomination de nouveaux membres du conseil d'administration,

10. Pouvoirs pour formalités.

Le Conseil d'Administration met à la disposition des actionnaires au siège social le rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'année 2023, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2023, l'état des cautionnements, avals et garanties données par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2025X00931SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE SANIMED

SA au capital de 16 554 000 Dinars

Siège social : Route de Gremda Km 10,5 Sfax

IU : N°620514Y

CNSS : 233533-54

Les actionnaires de la société SANIMED sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le mardi 12 août 2025 à 10h, à l'institut Arabe des chefs d'entreprises I.A.C.E sise aux Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

5. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024,

6. Affectation du résultat,

7. Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration,

8. Quitus aux administrateurs,

9. Pouvoir pour formalités.

Les documents relatifs à la dite Assemblée sont mis, dans les temps réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2025X00951SANB3

LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : 3, avenue Louis Braille - 1002 Tunis

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0645176H

Les Actionnaires de la Société Groupement pour l'Informatique sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 4 Août 2025 à 10 heures au 18 rue Ibn Koutaïba Menzah 7, Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation à la présente Assemblée;

- Approbation du rapport d'activité au titre de l'exercice 2024;

- Approbation du rapport du commissaire aux comptes

- Approbation des états Financiers de l'exercice 2024 établis conformément à la loi et au système comptable des entreprises;

- Affectation des résultats de la Société;

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents relatifs à ladite Assemblée Générale sont mis à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la Société.

2025402414SANB3

LE GROUPEMENT POUR L'INFORMATIQUE

Société anonyme

Au capital de 500 000 dinars

Siège social : 3, avenue Louis Braille - 1002 Tunis

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N°0645176H

Les Actionnaires de la Société Groupement pour l'Informatique sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 4 Août 2025 à 11 heures au 18 rue Ibn Koutaïba Menzah 7, Ariana, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et du délai de convocation à la présente Assemblée;

- Le rapport du conseil d'administration,

- Dissolution amiable de la Société;

- Nomination du liquidateur, fixation de la durée des fonctions du liquidateur, ses pouvoirs, sa rémunération le cas échéant et la fixation du siège de la liquidation;

- Questions diverses.

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

2025402415SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire

La société Général Industries du Nord GINOR- SA

Capital social : 45.000.000 TND

Siège social : 19, Rue d'Allemagne Tunis

IU : 1039673B

Le Conseil d'Administration de la Société Général Industries du Nord «GINOR» - S.A a l'honneur de convoquer les actionnaires à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 31 Juillet 2025 à 9 h au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Poursuite de l'activité de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

2. Note de la Direction Générale concernant les propositions de RFI relatives aux éléments des parties communes

3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

2025402422SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 29/7/2025

BioPack Tunisia

Société anonyme

Au capital de D.30.000.000

Immeuble 3S - Rue Abou Hamed El Ghazeli - 1073 Montplaisir - Tunis

Identifiant unique : 1575464F

CNSS : 59842229

Le Conseil d'Administration de Biopack Tunisia SA convoque tous les actionnaires de Biopack Tunisia SA à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire, le 29 juillet 2025 à douze (12) heures au siège de la société sus indiqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

a) Lecture et approbation du rapport annuel détaillé sur la gestion de l'année 2024, s'il y a lieu;

b) Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024 ;

c) Conventions réglementées;

d) Approbation des états financiers de l'exercice 2024, s'il y a lieu;

e) Affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

f) Quitus aux administrateurs et au Président Directeur Général;

g) Questions diverses.

2025402431SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la SOCIETE STUDIO DESIGN

S.A au capital de 272 000 Dinars

Siège social : 16 Rue Medinet El Anbar Sidi Fradj - La Soukra

I.U : 1185502Y

Les actionnaires de la société «STUDIO DESIGN» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui se tiendra le Jeudi 24 Juillet 2025 à 10H au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2024.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024.

3- Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2024.

4- Affectation des résultats.

5- Approbation des conventions règlementées effectuées en 2024.

6- Quitus aux administrateurs de leur gestion au cours de l'exercice 2024.

7- Fixation de jetons de présence pour l'exercice 2024.

8- Pouvoirs pour formalités.

9- Questions diverses.

2025402434SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LIEGE AGGLOMERE

Route du Kef Km 22 Borj El Amri Manouba

SARL au capital de 380 000 dinars

Registre de commerce : N°B029582005

Identification unique : N°012554 W/A/M/000

Messieurs les associés de la société LE LIEGE AGGLOMERE sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 15 Juillet 2025 à 12h au siège social de la société Km 22 Route du Kef Borj El Amri Manouba, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de la gérance et du commissaire aux comptes sur les opérations des exercices 2022 et 2023.

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et 2023.

- Quitus à la gérance.

- Affectation des résultats de l'exercice 2022 et 2023

- Questions diverses.

2025R02052SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE BASE

"Vignerons Coteaux Takelsa"

Capital social : 500 MD

La société mutuelle de base «Vignerons Coteaux Takelsa» invite ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire relative à l'exercice 2024 qui aura lieu le 30 Juillet 2025 à 10 H du matin au siège de la société sise à El-Arima Takelsa afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

2- Examen des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2024.

4- Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2024.

5- Quitus des membres du conseil d'administration pour l'exercice 2024.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2024.

7- Mise à jour de la liste des associés et acceptation des nouveaux adhérents.

8- Fixation des jetons de présence à accorder aux membres du conseil d'administration.

La société informe ses adhérents qu'elle met à son siège social tous les documents se rapportant à l'assemblée à partir de huitième jour qui précède la date de cette assemblée.

2025R02045SODB3

Notice d'information

Pour une assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES COLLECTIFS AGRICOLES MENZELIENNE

"S.S.C.A.M" Menzel Bou Zelfa

Capital : 27.986,301 dinars

RC : C14611998

MF : 9494 MN 000 B

CNSS : 26893-24

Tél : 22 598 817

Fax : 72 292 046

Le Conseil d'Administration invite tous les adhérents de la société SSCAM pour assister à l'assemblée Générale Ordinaire en réponse à une deuxième convocation qui se tiendra le 31/7/2025, au siège social de la Société à partir de 10 h du matin, à l'effet de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral et financier relatif à l'exercice 2024.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2024

3- Approbation des rapports

4- Quitus aux administrateurs.

5- Acceptation d'admission de nouveaux adhérents

6- Mettre à jour la liste des adhérents

Nb : Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire sont mis à la disposition des adhérents pour consultation à partir du huitième jour qui précède la tenue de l'assemblée.

2025402427SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le Public est informé que Monsieur ADEL ZALOUCH titulaire de la C.I.N 05579516, résident à Msaken Est du gouvernorat de Sousse, a présenté une demande enregistrée au gouvernorat de Sousse sous le N°10424 en date du 24 Avril 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie pour le compte de LA SOCIETE "Huilerie Kounouz Arrahmen" consistant en une Huilerie située à Njajra Msaken, délégation Msaken, conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation Msaken.

Toutes les réclamations ou observations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sousse ou le délégué de Msaken dans un délai d'un mois à compter de la date d'insertion de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mme Baya Bent Abdallah Kallel titulaire de la C.I.N. N° 01153534 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 315 m² renfermant un garage à la route de tanyour km 6 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Malloul et Mohamed Koubaa.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00924DIVD2

Avis

Mr Mahmoud Ben Bachir Kallel titulaire de la C.I.N n°01013989 avise être propriétaire d'une parcelle de terre d'une superficie de 610 m² renfermant une maison à la route Tanyour km 6 Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, il veut en extraire un deuxième original des dossiers des Notaires Ahmed Khlif et Mohamed Habib El Euch.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du bureau du notaire Koubaa Ridha 25 rue des notaires Sfax dans un délai d'un mois de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00925DIVD2

Avis

Mr Mohamed Ksentini annonce que la propriété de son terrain n°64 sise à la zone touristique echaffar Mahras Sfax superficie 610m² est perdu et qu'il désire obtenir un nouveau acte original du titre, tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Ben Salah Istabrak, sise Elmadina Elatigua Sfax dans un délai de 30 jours.

2025X00928DIVD2

Avis

Les héritiers de Monsieur Abdel Khafer Ben Salah Elabyath annoncent que son titre de propriété acte de vente rédigé le 12 mars 2020 par les deux notaires Kaiss Karray et Mehamed Ali Karray de la totalité de la maison d'une superficie de 105 m² sis à la route de Sokra Km 2.5 Sfax. Par conséquent, ils veulent en extraire une deuxième copie originale qui remplace le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau de maître notaire Dhouib Brahim sis à l'avenue Elhabib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.o.r.t est considérée comme nulle et non avenue.

2025X00933DIVD2

Avis

Mr Abd Aziz Kamoun et son épouse Souad Rekik annoncent et avisent être propriétaire d'un Terrain d'une superficie de 2700 mètres carrés situé à la route de Taniour Km 5 Sfax a pour origine un acte de vente au 24 octobre 1967 par Mohamed Koubaa et Hamouda Khabou a disparu et ils veulent extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Ahmed Sellami situé à Sfax Medina et tout celui qui porte plainte doit intervenir auprès de lui dans un délai de 30 jours à partir de la parution. Toute opposition hors délai sera rejetée.

2025X00934DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mme Essya Toumi pour son compte et aussi entant que mandataire comme propriétaires porte à la connaissance du public la perte du titre de propriété (contrat de partage daté du 21/11/1974 enregistré le 29/12/1978 sous le numéro 11 et rédigé par les Notaires à Sfax Mohamed Ellouz et Mohamed Souici) du parcelle de terrain qui est d'une superficie de 506 m², sise à la route de Tunis km 04 Sfax, par conséquent, elle prétende avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du Maître Notaire Abdelmajid Feki sis au 37 rue des Notaires Médina Arabe 3001 Sfax. Toute opposition qui parvient après les 30 jours qui suivent la publication de cet avis au J.O.R.T est considérée nulle et non avenue.

2025X00935DIVD2

Avis

Mrs Wahid, Mohamed, Semia Fourati et Nouri Jalila annoncent avoir perdu leurs contrats de propriété d'une parcelle de terre de place 27 pieds d'oliviers située à la route d'El Aain Km 14 Sfax; Ils veulent ainsi extraire un deuxième exemplaire des actes originaux de cette propriété, et quiconque qui a une réclamation qu'il la présente au notaire Mr Ilyès Karray à la rue des Notaires à la médina de Sfax dans un délai de trente jours.

2025X00936DIVD2

Rectificatifs

Rectification à la Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire Exceptionnelle

Exercice 2024

BH BANK

Société anonyme

Au capital de 238.000.000 Dinars
Siège social : 18, avenue Mohamed V - 1023 Tunis
Identifiant unique : 0024588W

La BH Bank porte à la connaissance de ses actionnaires qu'en référence à la publication n°2025R02026SANB3 du 8 juillet 2025, la date mentionnée dans la version française comme étant le 26 avril 2025 doit être lue comme suit :

Date exacte : 26 juillet 2025.

2025R02080RECZ9

Correction de nomination

Annonce n°2025401187APSF1 parue au JORT n°44 du 18/4/2025 page 908

Lire : Association AL-Ans pour la créativité, la culture et le divertissement

Au lieu : Association Alons de création culture et divertissement.

2025402441RECZ9

LISTE COMPLEMENTAIRE

"En application de l'article 43 de la Loi de Finances de 2025, ARAB BANKING CORPORATION TUNIS « Bank ABC Tunis », banque non résidente, Identifiant Unique N°0048074B, publie la liste des personnes ayant un compte inactif, pour lesquelles aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistré depuis quinze ans et plus et des comptes créditeurs clôturés et non-réclamés depuis cinq ans et plus.

A défaut de mouvement avant le 30 juin 2025, le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne, et ce Conformément à l'Article sus-indiqué."

قائمة تكميلية

طبقا لـأحكام الفصل 43 من قانون المالية لينة 2025، تنشر المؤسسة العربية المصرفية - بنك غير مقيم – معرف وحيد 0048074ب، قائمة اصحاب الحسابات التي لم تسجل اي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمسة عشر سنة أو أكثر المنقضية وأرصدة الحسابات المغلقة وغير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية.

في صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل يوم 30 جوان 2025 فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصل المذكور أعلاه.

SMRM
MEDRE
SOCIETE AMIN COM
TELECOM INVEST HOLDING CO
TELECOM VENTURES CORP
ALMOAYED ENGINEERING
FANA ENGINEERING AND TECH
MEDRE
SOCIETE AMIN COM
TECNIS SUCCURSALE TUNISIE
JAGT
SOCIETE LAPIDIS MOSAIQUE
STE NEW ALL-MONER COMPANY

BLOMN GENERAL TRADING
SOLAR ENERGY ONE RENT AG
ETTASSAMUH
INTERNATIONAL COMPANY FOR
GOLDEN CORN COMPANY
TUNINVEST INTERNATIONAL LTD
CIMCI
STE ARABE COMMERCE SADCI
SMARGEM MACHINERY CO LTD
LIBYAN OLYMPIC COMMITTEE
LIBYAN OLYMPIC COMMITTEE

CEIT SYSTEM
MASWOOD AWATEF GACEM
OUMAIMA BEN SALMA
STE MATTEL
MAGHREB PRIVATE EQUITY FU
MIHOUB FOUZIA
SNOUSSI HARES
ALLANI FARID
HATEM KCHOUK
STE MATTEL
BATIMEX

1/1

2025R02094BCFA5

LISTE COMPLEMENTAIRE

"En application de l'article 43 de la Loi de Finances de 2025, l'ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE « Bank ABC Tunisie », Identifiant Unique N°0577975B, publie la liste des personnes ayant un compte inactif, pour lesquelles aucune opération, réclamation ou contestation n'a été enregistré depuis quinze ans et plus et des comptes créditeurs clôturés et non-réclamés depuis cinq ans et plus.

A défaut de mouvement avant le 30 juin 2025, le solde du compte sera transféré à la Trésorerie Générale de la République Tunisienne, et ce Conformément à l'Article sus-indiqué."

قائمة تكميلية

طبقا لـأحكام الفصل 43 من قانون المالية لينة 2025، ينشر بنك المؤسسة العربية المصرفية - معرف وحيد 0577975ب قائمة اصحاب الحسابات التي لم تسجل اي عملية أو مطالبة أو منازعة طيلة خمسة عشر سنة المنقضية أو أكثر وأرصدة الحسابات المغلقة وغير المطالب بها لمدة خمس سنوات أو أكثر المنقضية

في صورة عدم اجراء أي عملية مالية على الحساب قبل يوم 30 جوان 2025 فانه سيتم تحويل المبالغ للخزينة العامة للجمهورية التونسية طبقا للفصل المذكور أعلاه.

NABIL AL KHAMERY	SAMIRA GADHGADHI	EMNA BOUAZIZ
UNITED SHIPPING MEDITERAN	SEIFEDDINE OUELHAZI	MECHRGUI ZEINEB
ROBERT JOSEPH BAIDEN	BILEL RAHAL	NACEUR BELGACEM
NADC	FARES KHACHLAK	HOSNI SAMIRA
DABAYEB CO.FOR FOOD IMPOR	BEN SOUISSIA NAOUFEL	MILOUD MOKRANI
RADES INTERNATIONAL COMPA	CHOKRI BOUGHALLEG	SOUILMIA HANENE
UNITED BROTHERS FOR I.T	KHAWLA ZARROUK	FATHI KHELIFI
KAS	BEN AAMER SADEM	CHEIMA CHERIF
INTEGRATED TECHNOLOGIES FOR FIRE &SAFETY	SAIDA HAOUECHI	SONDES DADI
INTEGRATED TECHNOLOGIES FOR FIRE &SAFETY	NESRINE AMMEMOU	AMINA BESSID
STE ATTAKAFFUL	HASSINE YOUSSEF	EMNA ELJDIDI
FRAJ BEN HAMOUDA	JALILA AMDOUNI	GHODBANE MED FALEH
NADC	ZIED REBAI	SABEH BALDI
FIRST CHOICE COMPANY	OUERTANI SALIM	MEJRI KHOMSI
RAHMA GUERMAZI	FEHRI ZEINEB	AIDOUDI MONTASSAR
GLORIA FREEMAN	SAHRAOUI HAMDAN	BEN YAHIA MOHAMED AMINE
ALBARQ CO.	CYRINE HARI	FAYCEL BOUKRAYA

SALHI ABDENNACEUR	GUESMI HABIBA	FRIGUA ZAKARIA
NORTH AFRICA EXPORT TRAD	MOHAMED ALI BOUGHANMI	NAJAI MOHAMED
KAOUTHER BEL AOUYED	SAIFEDDINE BEN HASSEN	SAMI TOUIL
ETOILE DU SUD	PHARMACIE HAMMAMI IMEN	JOUINI FAYCEL OU SAIDA
INSOMEA COMPUTER SOLUTION	FERJANI FATHI	BEN JANNET LAMIA
NECHI MARIEM	FAROUK ZALTNI	MABROUK NASRI
EMHMED SAEED MADDI	SAIDI DE TRANSPORT M/DISE SUARL	ANIS MEJRI
ZINC LTD	HEDIA LOUNIS	HZAMI NEJIA
MAGHREB MEDIA PR LIMITED	FATMA CHERNI	MAYSSA MEJRI
HZAIEN TAIEB	SAIDI INES	JLASSI HAYTHEM
FERCHICHI SOFIENE	GHRAM HECHEM	KROUMA AMAL
ZINC LTD	YASSINE MANAI	SABER KHIARI
ZADEM FATMA	TLILI TAREK	SABER KHIARI
FRAJ BEN HAMOUDA	SOUILMIA HANENE	LAABIDI JAMEL
DHAHRI IDRISS	KOCHBATI NADER	MOHAMED ALI MKAOUAR
STE ATTAKAFFUL	BOURAOUI BEN SALEM HAMILA	JIHEN HOUAIDI
ALOUANI REDHA	MOUMEN NADIA	BEN SOUISSI WALID
FADHLI ZIED	ALMUTAHIDA IMPORT INVESTI	TOUATI MOHAMED
CHOKRI BEN YEDER	HSSAN ROUAFI	KOUKI YOSRA
JALILA BOUFAIED	GHRIBI ANIS	KARIM MEDIOUNI
EL ATTI JAMELEDDINE	HOUSSEM BEN TRAD	STITI EMNA
HASSAN JALIL SHAH	NADIA JEBALI	NEJIB OTHMANI
NADER BOUSRIH	BOUSLAMA BOUSSADA HELA	MASMOUDI AMINE
MOHAMED NIDHAL MASMOUDI	DHAKER SOUKNI	FAYCEL BOUKRAYA
HERSAND SAS	FRAI NEJIB	MOHAMED KHALIL BEN MIDA
WISSAL BT HAMOUDA HAMILA	TAOUFIK MEJRI	ATTAR IMEN
BARGUAOUI NOUREDDINE	GHOUMA MED HEDI	ABDELKRIM GHORBEL
ZOUBEIDA MOSBAH	LOUATI IHEB	INES GARGOURI
WISSEM RIAHI	BEN KADDOUR NAJOUA	OUSSAMA BEN HAMMOUDA
MAKREM KHAMMARI	SIWAR BACCARA	SOLTANI SAMI OU NOUREDDIN
TUNISIE EQUIPEMENTS ET SERVICES	GHODBANE MED FALEH	SAIDI ABDELKADER
METHNI AMANI	ABDELLI MONTASSER	MAYSSA MEJRI
MOHAMED ALI MKAOUAR	MEKKI HANEN	ZEINEB HAMMAMI
MOUNIR KHMIRI	SYRINE EL KHABEZI	SASSI LAMIS
MARWA KHALSI	TRABELSI YASSER	MABROUKA DRIDI
HAMROUNI ALI OU JAWADI SIHEM	FEZAI FAYCEL	NEJIB OTHMANI
FRAJ AGERBI	ISKANDER MECHERGUI	KHATECH MOHAMED HASSEN
RAMZI HAMMEMI	EL YAHYAOUI SALEM	ARAB STUDIES CENTER
FAYZA HASNI	AMMAR AMMAR	MATHLOUTHI CHAIMA
OUANNES YOUSSEF	ABDELLI MONTASSER	MEHDI KOUKI
FIRST CHOICE COMPANY	LASAAD BEN MILED	AZRI MONDHER

YASSINE ZOUAOUI	ABDELLATIF JDAY	ASMA BEN ABDALLAH
NAFATTI MOHAMED WADII	BEN TALEB HSSAN	NAJWOUA DAKHLAOUI
JOUINI MOHAMED ALI	SDIRI MEHREZ	JELASSI RAOUF
KHALFI AWATEF	NAIMALLAH LATRACH	STE KYMA INTERNATIONAL
WISSAL AMMAR	BOUALLAG LEILA	AOUICHAOUI Mohamed MOUNIR
MADOURI RABEB	MOHAMED OUERTANI	MARWA DOGHMENE
BELGACEM BOUKHRIS	HANEN ZAROUKI	SALWA BEN SAID
MAZNI ASSILA	MAHMOUD EL YAHMADI	RIAHI SAMI OU RYM
MTIR SAMI	DZIRI FETHI	HANEN IBRAHMI
CHAMSEDINE OU EMNA YANGUI	BADREDDINE ALLALA	HEDI BEN MESSAOUD
SIHEM SAHLI	TARHOUNI JAMEL	YAHYAOUI AKREM
LAABIDI JAMEL	ABDELKRIM AYACHI	KACEM ATTIA
MINED YOSR EP LOUHICHI	AZIZ BEN KBIR	JENDOUBI ALIA
IBTISSEM KEDHRI	HAFSIA BEN ECHIEKH	MACHELI AMINA
AHMED SAHLI	MABROUK MAACHAOUI	HANEN HAMDI
BEN AMMAR AMER	BOUGAMRA HAMED	HAMMADI KABIL
DABOUSSI SABER	JANNET BEN ABDALLAH	KAMEL HAMRAOUI
ADICONSULT	MASMOUDI MOHAMED AHMED	MASSAOUDI KAMEL
AKILA CONSULTING	KHATECH MOHAMED HASSEN	LTIFI CHRIFA
LAHOUEL WALID	FERSI IMENE	SAMI SAIDI
ARWA CHALBI EP CHRIF	HEDHLI MYRIAM	SAIDANI MARIAM
ABID SOUMAYA	CHEIMA CHERIF	AMANI BEN ATTOUCH
MOHSSEN RAOUAFI	MANEL TAKTAK	GUESMI LATIFA
WESLATI YAMINA	KAHNA CHOKRI	MISSAOUI MADIHA
SAMEH ARBI	MZOUGHI AYMEN	GHARBI AYMEN
HEDI BEN MESSAOUD	RABEB BEY	MOHAMED SAIDI
AYACHI NEJIA	WESLATI YAMINA	ISSAM NOUR
MOHAMED AOUINI	GHARIANI IMED	EL YACOUBI MOHAMED
RIAHI WAFA	AYOUB MOURAD	GHRAIRI MARIEM
HAFSIA MEJRI	FATMA TRIKI	SOFIENE ABBSI
AHLEM LATRECH	MAROUANI MEHDI	IMEN MATBOUI
FETHI SEDIRI	LIBRAIRIE ALAMAL	CHAIBI AFIFA
MARIEM YOUSFI	STITI EMNA	KHAFIA TOUIHRI
SLEHEDDINE KEBLIA	OUHADI MOHAMED	SOLTANI LAMINE
SONG YEOJIN	ABESSI IMEN	KESKES FIRAS
EBRAIK OHAIDA MEFTAH	EMNA OMRANE	ESPACE BAYA
FAROUK ZALTNI	SELLAMI NIZAR	ISSAOUI ANIS
VALUES	NAWEL JLASSI	MINED YOSR EP LOUHICHI
SOUISSI DHOUHA	HAMMAMI RAMZI	SKANDER MESBAH
MOHAMED AMINE KLAII	LAHMAIER ELLA	HALFAOUI NESRINE
MEHDI EL MENSI	ABOULHASSAN JOUADI	LEE JAECHAN

RIAHI WAFA	DEBBICHE MARWENE	SELMI MOHAMED
GOLDEN TRADE COMPANY	JO EUN BYUL	ZITOUNI MED ARBI
AMMAR MARWA	JI HYUN CHOI	MALEK TAOUEB
BEN THABET EZZEDDINE	DACHRAOUI HOUAIDA	MOHAMED SALHI
ARIDHI AHMED	MAATKI AHMED	DHIFI HAIFA
MOHAMED KHALIL NAFOUTI	ABDELKARIM AJROUD	MAOUA KARIM
LOUATI IHEB	SALAH TRABELSI	JENDLI TAREK
AISSAOUI FETHI	AZRI MONDHER	TRIKI KAMEL
YOSRA GARAALI	HEDHLI AYMEN	ABDESSATAR MARAI
AMMAR MARWA	MEHDI DOGHMAN	AMAMA MOHSEN
HABIBI MAHER OU MOUNA AJILI	BEN ZID MONDHER	LASSAD KHADHRAOUI OU AHLEM
HAMADI DAAJI	UNITED BROTHERS FOR I.T	KHAMMASSI NAIMA
SEIFEDDINE BOUSLIMI	SOUHAYEL HADDAD	BOUAZZA RIADH
ASSOCIATION FAYLOON "GO-GETTERS"	REGUAI HABIB	GAFSI WAEL
NACEUR BELGACEM	CHAKER LAABIDI	MZOUGHI MAROUEN
TALIA MOHAMMED	BRINI NADER	FERCHICHI HOUDA
EMNA GHARBI	HATEM BEN SAAD	MIRI LTAIEF
SAHLI HAMADI	BEN MOUSSI TAREK	NEJIB GHRAYRI
YOUSSEF BARBOUCH	AJROUDI FAYCEL	JLASSI YASSINE
MANEL JEDIDI	LAMJED KENZIZI	AHMED BEJI
YVONNE LOUISE FRASER	OLFA BEN HEDIA	WAFA BEN SAID
MOHSEN GUESMI	RANIA GOURMIT	YOUSRI JEBALI
KAROUI RIADH	AYARI NEDRA	BEN MBAREK HAITHEM
SLIM BEN BECHIR ACHECHE	BEN HASSINE MOURAD	RIDENE EMNA
FATHI ZAYETI	HAMDI MOURAD	BASSEM ABIDA
MARWA BENT NACEUR JBILI	BEN KHALIFA RIM	BEN ROMDHANE MAKREM
STE AL BADR SARL	BEN AHMED AMAL	BELHADJ MARIEM
OTHMAN BEN SAAD BOUBAKER	BEN ALI INES	JALEL BEN YOUSSEF
HAMMAMI MOHAMED	HAZEM ZKERNI	DHIFAOUI HICHEM
ISAM SAAD	ALI BEN SALEM	OUERGHI WAHIDA
ANIS EDDEB	ELGHANJA REJEB	BEN KHALFA KHALED
BEN SLIMANE RAHMA	SOFIENE OULED DHAOUI	ASMA SAOUDI
GARGOURI SAMAR	RAFIK BEN HAMADA	WAFA KAMMOUN
NESRINE KHOUILDI	JAMIL SNOUSSI	FERCHICHI SAMI
BOUHLELI SELMA	KHALED BEN HSSAN	SADOK RAOUAFI
SANA TLILI	SOUISSI INTISSAR EP MCHIR	OUSSEMA KHLIFI
ATEF MAHJOUB	MOULDI OU AMEL JLASSI	EMNA BAHLOUL
SAMAH AROURI	NASER IFAOUI	HALFAOUI NESRINE
JAOUADI WASEF	HANEN IBRAHMI	MARWA DOGHMENE
KARIM RADOUAOUI	ABIDI NADIA	HOUSSEM RAOUAFI
EL ARBI TAREK	HABIB SOMAII	KHALIL JAIDI

BOUZID HANEN	RYM CHEMINGUI	YASMINE JAIDI
ELZAIN MOHAMED	NARJESS HAFAIDHIA	CHEDLY BOUSSAADA
SABER KHIARI	AJENGUI NAIMA	BEN MRAD SANA
SAFI SOUDANI	TRABELSI SAMIR	ADOUNI ABDELKARIM
KCHOUK RAFAA	WALID SALHI	BOUGAMRA HAMED
HAMZA.S DE CCE INTERNATIONAL	KHEFIFI TAHER	DEBBICHE MARWENE
ALI BALTI	BARRANI NADIA	CHAIMA JEBALI
ABDERRAOUF OUAZ	GHRIBI AZZA	HAMDI JUMAII SLIM
FERJAOUI HASSEN	ABID SIWAR	HAMDI JUMAII SLIM
KHALED ARAFA	BARHOUMI BASSEM	BEJAOUI MOHAMED
ZINA MAALEOUI	SABRY ZARKOUNA	RHAIEM HAMZA
KARIMA CHIKHAOUI "LES COLOMBES"	HADJ KACEM OMAR	MASSOUDI THABET
HFIDHI BADII	ABDELKRIM AYACHI	SALMA MEJRI
ELSOURI ABDULBASET ALI	TALBI MOURAD	MAHJOUBI DARINE
IBRAHIM RAOUAFI	SAMI OUALI	DRIDI KAIES
ALI AOUIMRI	MOHAMED SDIKI	CHIHI MONCEF
MOHAMED HABIB CHTIOUI	TRIKI KAMEL	MARIEM HABOUBI
TABIB SABIHA EP BEN TALAB	KHEMAIS HZAMI	SAIDA HANZOUTI
JEON SOO JIN	EL WERSEGNI MOHAMED	SARRA SALHI
MOHAMED BDIOUI	CHAOUCH JAMELEDDIN OU RIM	SABER LAABIDI
MOUROU WAFA	MALEK BASLY	MOHAMED ALI BEJAOUI
ELYES MOUELHI	SAMIR YAZIDI	RADHOUANE FGUIRI
MOHAMED AMINE KLAII	ACHREF RAZGUI	DHAHRI IDRISS
MAHER TAKTAK	GHARBI RIMA	BEN ALI HAMDI
MAGALI FABRE	DALY HAMZA	STE CHRONO
GAMA POWER SYSTEMS ENGINEERING AND CONTR	GASMI SAOUSSEN	OUERTANI KHALIL
SELMI ZIED	CHBEH SOUHIR	NACHI MED SALAH
HMIDA YASSINE	KHIARI WASILA	BILEL RAHAL
SAMI SAIDI	ZEINEB ZOUAOUI	AYACHI NASRALI
BEN HASSOUNA MARWA	DIDI SAMIR	YOUNES HAMED
ALBARKI RASHAD	ATEF JENDOUBI	AMMAR SEDIK
STE AGRO GLOBAL	SADIKI FATMA	SOFIENE OULED DHAOUI
NEDIR YASSINE	MOHAMED BRINSI	MEKKI HANEN
YASSINE ZOUAOUI	KHELIFI FAYCEL	MOHAMED OMRI
KACEM ATTIA	SAMIRA MINIAOUI	MEJRI MOUHAMED
KLAI HAMZA	REFKA TABBASSI	INES BEN SOUISSI
ANIS LAOUINI	BEN HAJ HMIDA FOURAT	MADOURI RABEB
RANIA ATHIMIN	MCHIRGUI AHMED HEDI	MED RIADH CHARGUIA
STE DE PROMOT°DU CENTRE DE RADIO IBNZOHR	DAKHLIA NAJLA	ISAM SAAD
NESRINE AMMEMOU	AMAL TRABELSI	MTIRAOUI SOFIENE

JARRAYA HABIB	MOHAMED MEHDI BEN GHARBI	ALOUI FATIHA
MONCEF KALECHE	EBRAIK OHAIDA MEFTAH	SOLTANI SAMI OU NOUREDDIN
JEDDI NAJMEDDINE	JEMAI AMANI	ADEL OURABI
SABEH BALDI	AYARI AHMED MONTASSER	TLAILIA SAMIRA
HAKIM CECILE NAIMA	MONIA BEN HAJ AHMED	GHARBI MOHAMED
SIHEM SASSI	AJBOUNI FITOURI	ZARAI BESMA
STE DE CONDITIONNEMENT DE	MONDHER MKADDEM	CHAIMA BEN GADDOUR
ISSAM CHERIF	BAKLOUTI ABDALLAH	HMAIDI EL AID
FERHANI RAFIK	BEN SOUISSI WALID	KHALIL KHAMARI
YAHMED ARBIA	MDINI MANNOUBI	BEN AAMER SADEM
FANNY MOHAMED	WALI FAIZA EP BOUSSARSAR	CHALBI MOUNIR
CHETTAOUI KARIMA	SOFIENE JENDOUBI	ABIDI DORSAF
ALBARKI RASHAD	MOHAMED ALI BEJAOUI	MOHAMED ALI HAMDAOUI
TRABELSI SAMI	HOSNI TAOUFIK	EL KSIR MED ABDELFATTEH
ABUTURKIA MOHAMED AHMED	HOUSSEM HAJRI	ELGHANJA REJEB
SOFIA HABOURIA	WARDA EL GUIZANI	HENDA EL MABROUKI
WOO SUNGKU	MINIAOUI HOUDA	GHARBI RIMA
AMMAR SAIDI	AKROUT MED WADIE	WERTANI MEHDI
AMIRA ZRELLI	BOUABDALLAH MED ATEF	ZARAI BESMA
ELSHAWESH ALI	RIDHA MAJEBRI "BLIBENE"	DACHRAOUI HOUAIDA
FALEH JALEL	CHAIBI NOURZ	HENDA EL MABROUKI
JEGHAM AYETALLAH	HATEM ECHI	NEILA HAMMAMI
MABROUK NASRI	WALID MAJRI	TEJ EL MOLK BABAY
INES EL HARRAN	MERDASSI MEHDI	EMNA ELJDIDI
ABDESSATTAR KLAI	MOHAMED EL GHARIANI	AHMED EL KEBIR
OUAEL TRABELSI	BRAHIM BEN YAHYA	OTHMANI SEIFEDDINE
SAIDA HAMROUNI	KHEFIFI HATEM	YEHBI DHEKRA
FETHI ARGOUBI	BOUHLEL HIBA	EL YAZIDI HEDI
OUHIBI DORSAF EP OUERGHI	BEN YOUSSEF SABER	KAMEL GHORBEL
MOHAMED ALI MEKNI	MAHA ETTOUNSI OM EZZIN	MAHER TRABELSSI
HOUDA MAAOUIA EP BOUMIZA	MLAOUAH MOHAMED	JEBALI ISSAM
AZABI MUSTAPHA	KHOUAJA MOUNIRA	MIZOURI ISLEM
BOUAZIZ MOHAMED MARWEN	KAIS REZEG	BEN ROMDHANE MAKREM
MAHER TRABELSSI	HAYTHEM ALOUI	KHEMIRI SAMI
JAMIL SMAOUI	DR MEDHIOUB BADREDDINE	GHANMI YOUSSEF
FTIMA AMAIRA	EL OUNI NAWEL	GHANMI SYRINE
ADEL OURABI	CHEBBI YOSR	SAMIRA GADHGADHI
HICHEM SOUILMI	NOUHA ZAGHDOUD	BEN KHALIFA EZZEDDINE
NEJIB BCHINI	CHAOUACHI NESRINE	FEZAI FAYCEL
LARBI HAFEDH MBARKI	BOUAFIF HAZEM	MRAD YASMINE
FARAJI SABRINE	ZAKIA MAAMOURI	FETHI FATHALLI

SASSI FAOUZIA	BOUROUIS RYM	ABC TUNISIE INCOMING FT SUSPENSE
SASSI GMATI	ABDELKADER CHIHAOUI	BETTIOUR TAREK
MAROUANI MEHDI	SIHEM SASSI	CHEBIL ANISSA
MIMOUNE MUSTAPHA	HAMDI KHALED	OUESLATI ELYES
SAIDA HANZOUTI	CHAABOUNI AHMED	DEROUICHE BECHIR
ARBI BEN SLIMENE	MOHSSEN RAOUAFI	JAMIL SMAOUI
HENDA GAMMOUDI	BOUABIDI NAOUFEL	JEBALI MOHAMED
NEJEM HELALI	CHAAOUI LATIFA	YASSINE HWAIDHAEK
BAHA EDDINE AZZABI	MOEZ BEN NEJMA	SEHLI IMED
ZALLEG RIDHA	IMEN OUNAIES	CHEDLY GAZOUANI
TAJEDDINE MOUELHI	HANA CHRITI	MOHAMED YASSINE ABDELLI
EUD INTERNATIONAL FOUNDAT	MOHAMED HEDI HAMDA	GHAZOUANI SAMIA
KABBOUBI SLIM	FETHI FATHALLI	MAROUANI MEHDI
SABAH BELGHITH	BOUGUERRA YASSINE	HATEM SOUISSI
TAREK CHERIF	ECHRAK ZRIR	YOUSSEF MAHJOUBI
AMRI MOHAMED ALI	CHAABANE MOHAMED	HAMMAMI GADHOUM FERJANI
MOHAMED AMINE DHAYA	LASSAAD KASBAOUI	TRABELSI SAMIR
HAKIM CECILE NAIMA	RIM BALHOUANE	WIRATH KABAILI KCHAOU
ALMAJDOUB ABDULSALAM	BAHROUNI OUSSAMA	CYRINE BEJAOUI
RAZOUANE ANIS	MOHAMED KARABAKA	BEN AMEUR SOUAD
SELINE	CHAIBI ABDELRAOUF	HICHEM SOUILMI
IMED EL BOKRI	ZITOUNI MED ARBI	HAFEDH GHORBEL
MASSAOUDI MONTASSAR	JEMAIEL EP KCHOUK AIDA SA	MEHDI BEJI ABID
BZAINIA KARIM	OTHMAN BEN SAAD BOUBAKER	SAIDANI MARIAM
MIRI LTAIEF	MAMLOUK IMEN	HAKIM CECILE NAIMA
FAYEZ SIHEM	MASMOUDI AMINE	SDIRI MEHREZ
HAMZA.S DE CCE INTERNATIONAL	MOHAMED HICHEM IBRAHIM	AGREBI ASMA
ELSOURI ABDULBASET ALI	LIHEOUEL FATMA	NAJIBA TOUIL
BEN SOUISSI WALID	NAJLA BELHANI	BEN RJEB KHOMSI OU HAJER
MZITA RYM	MARWEN LABIDI	BEN OTHMEN MAHA
HAMZA.S DE CCE INTERNATIONAL	AMIRA AJIMI "LES JASMINS"	CHAAOUI LATIFA
WALID DRIDI	BOUCHAALA YOSRA	MAHFOUDH ADEL
RAJA CHERIF	GHADA BEN MANSOUR	INES TARAAOUI
ASWADI BOUZAYEN	JEDDI MOHAMED	FATEN AKILI
MEJRI HAIFA	HAMROUNI ALI	MAROUANI AHMED
LOTFI RAMDHOUNI	CHOUCHENE AJENGUI	ZIED TRIKI
MAROUEN BEN SADOK SAIDI	SANA BOUMAIZA	KHANTACH NABIHA
MOHAMED ELHECHMI	SAKIS RAHMA	ADAM BEN AMEUR
ABDELHAMID JERBI	REZGUI NAJET	BEN HOUIDHEK ADEL
FAROUK OUNI	TURKI EP TRABELSI LEILA	MAGUEUDMINI ABDELHAMID
BEN SALAH MOHSEN	GHAZWENI LAKTTI MOUNIRA	MEJRI KHOMSI

BEN AMMAR HATEM
LABIDI MOHAMED
OULEDLAID FODIL
RYM CHEMINGUI
ASWADI BOUZAYEN
FERJANI BEN KARAIEM
ABDELJABAR WEKDI
SOUAD GAHAMI
BEL ARBI KARIM
OUESLATI FERYEL
YOSRA KACHROUDI
RIDENE EMNA
HAKIM CHERIF
ELYES MAALAOUI
SOUIHI MOHAMED
ABDELKARIM AJROUD
STE LA SPTP
HARHIRA IMEN
MEHDI BOUGMIHA
EYETTALLAH KHLIFA TOUNSI
MAGHERBI SARRA
SABRY ZARKOUNA
FEHRI ZEINEB
AHMED HIDRI
OLFA NAHDI
MILADI ABDELAZIZ
CHAIBI AFIFA
KHANTACH NABIHA
DRIDI MOHAMED
ABID SABEUR
MOHAMED HICHEM CHIHI
ABDELMAJID SAHRAOUI

NAFATI HESSINE
KSOURI MEDDEB OUSSAMA
MEHDI EL MENSI
KHALDI WADIA
BELGHITH MOHAMED AMINE
KHEMAIS BEN JOMAA
CHALBI MOUNIR
ABDELLATIF JOUINI
JEMAI HICHEM
SABER LAABIDI
GHANMI SYRINE
WALID BEN ISMAIL
CHEBIL ANISSA
CHEFCHA SABRI
GHADA BEN AOUICHA
MEHDI KORBI
GAFSI WAEL
HMIDA YASSINE
BEN TAIEB ABDERRAZEK
KHEMAIES KHAMMASI
HAJJEM JAMEL
AYADI AZOUZ
MONCEF BEN AHMED
KHASKHOUSI RANIA
SAIDI INES
HOUSSEM BEN TRAD
FATHALLAH FERJANI
HOUDA MAAOUIA EP BOUMIZA
KHAZRI RIBEH
RHIMI MIMOUN
ALI KHOTBI
TLILI EPSE CHATTI NEFISSA

MLAOUAH MOHAMED
GRAMI SOUAD
DAHMEN KHAWLA
MONDHER MKADDEM
BEN ZAMMEL LOTFI
NEJEM HELALI
MTIRAOUI SOFIENE
MAJOUL MUSTAPHA
METHNI AMANI
AMIR AOUINI
KOCHBATI NADER
SAIDAOUI RAOUDHA
NADHIR ISSA
KHALED KHANFIR
EL HANAFI FOUED
MOHAMED KARABAKA
AKREM HMAIDI
SOUISSI DHOUHA
MAROUANI HATEM
SOFIENE HAYDER
EL KSIR MED ABDELFATTEH
KHAOULA BEN HAMOUDA
GHRIBI ANIS
NAJD KHALIFA
HAMROUNI ALI OU JAWADI SIHEM
FATEN BEL HADJ MASSAOUD
FADHLI ZIED
SIHEM HANAFI EP SOUAB
YASSINE ZOUAOUI
TARHOUNI JAMEL
ALOUI FATIHA
CHOKRI BEN YEDER
GHRIBI AHMED
GHRIBI AHMED
ABDELKADER CHIHAOUI

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*